

Reçu par mail, le 15 avril 2021

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier précité, courrier n'ayant aucun signataire. Néanmoins nous y répondons quand même et vous trouverez ci-dessous nos commentaires :

Parmi nous, de nombreuses personnes ont fait la Covid-19 depuis mars 2020, et ont un titrage d'immunité acquise IgG après 12 mois. Que recommandez-vous à ces personnes par rapport au vaccin ?

En principe, il n'est pas recommandé de doser les anticorps, les anticorps ne sont pas le seul reflet de l'immunité, il faudrait pouvoir doser les cellules mémoires. En l'occurrence je n'ai pas connaissance de tels cas, toutefois l'OFSP recommande la vaccination 3 mois après avoir contracté l'infection, voire plus tôt si nécessaire.

Etant donné que nous n'avons qu'une année de recul avec le SARS-CoV2, pouvons-nous nous référer aux études anciennes sur la durée de l'immunité IgG suite au SARS-CoV1?

Auriez-vous des références scientifiques par rapport à la durée de l'immunité acquise suite à une infection SARS-CoV ?

Le Professeur Blaise Genton d'Unisanté à Lausanne pourra vous renseigner.

Etant donné que la Suisse ne dispose actuellement que des vaccins Pfizer et Moderna, quelle durée d'immunité IgG est envisageable après cette vaccination ?

Probablement une année au moins.

Pourriez-vous nous fournir les documents sourcés à ce sujet ?

Je vous laisse consulter les différents sites de l'OFSP, d'Infovac, de l'OMS, etc...

S'il devait y avoir un octroi futur d'autorisation de Swissmedic pour un vaccin classique à germes atténués, quelle serait la durée d'immunité IgG estimée ? Serait-elle moins longue que pour les vaccins Pfizer et Moderna ?

Il faudra voir les données de Swissmedic

En d'autres termes, avec quelle fréquence, la vaccination serait recommandée dans le futur en tant que professionnels de santé ? Comment seront émises les recommandations sur la fréquence des vaccins suivants ? Auriez-vous des écrits sur ce sujet qui préoccupent aussi les patients vaccinés que nous suivons ?

J'imagine un rappel vaccinal annuel. On ne sait pas encore...

Une immunité IgG suffisante post-maladie Covid-19 pourrait-elle nous faire repousser le moment du premier vaccin anti-Covid ? A combien est défini le seuil d'un titrage d'IgG estimé comme protecteur ? Quelles références prenez-vous ?

On ne titre pas les anticorps. 3 mois après la maladie, on vaccine.

En plus du titrage d'immunité IgG, recommandez-vous une analyse de l'immunité cellulaire, en particulier Th2 ? ou estimez-vous que le titrage d'immunité IgG est suffisant seul pour témoigner d'un taux protecteur ?

Non toutes ces prises de sang ne sont pas utiles, on vaccine

La coqueluche, maladie possible à tout âge, procure une immunité naturelle dont la durée est d'environ L2 à L5 ans ; selon le titrage IgG, la décision d'un rappel peut être décidé. Est-il envisageable de procéder de la même façon pour la maladie SARS-Cov2 dans la décision vaccinale ? En cas de réponse négative, mercide justifier la réponse avec des sources scientifiques.

Non le titrage des anticorps risque de coûter trop cher

Est-ce que le test d'immunité IgG positif permet d'éviter de faire des tests PCR pour voyager, au même titre que le vaccin anti-Covid ?

Non le dosage des IgG ne sert pas.

Avec nos meilleures salutations.

Service du médecin cantonal SMC

Kantonsarztamt KAA

Rte de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne

T +41 26 305 79 80, www.fr.ch/smc

—

Direction de la santé et des affaires sociales, **DSAS**

Direktion für Gesundheit und Soziales, **GSD**

ETAT DE FRIBOURG

STAAT FREIBURG